

Campagne de destigmatisation et d'information à MARSEILLE

Marseille, Janvier 2006

Bonjour,

Cette lettre s'adresse à vous, ma famille, mes amis, mes collègues de travail, et à tous ceux que je ne connais pas. Au cours de notre vie, nous risquons, dans un cas sur trois¹ d'avoir un trouble psychique. Il est impossible qu'un de nos proches ne soit pas un jour concerné.

L'enquête² du Centre collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé (CCOMS, Lille France) sur les représentations de la maladie mentale, confirme que, *dans la tête des gens, la personne malade mentale est plus un être violent qu'une personne qui souffre.*

Pourtant les chiffres concernant la criminalité confirment que la très grande majorité des crimes sont commis par des personnes n'ayant aucune maladie psychiatrique³.

En revanche, parmi les personnes qui souffrent de troubles psychiques, 20 à 30 % sont victimes d'abus et d'agressions, du fait de leur vulnérabilité. Ils vivent moins longtemps et avec une qualité de vie moindre, et 10 à 20 % d'entre eux se suicident. Beaucoup de gens pensent qu'il faut les éloigner de leur famille, de leur travail et de la société et que l'hospitalisation psychiatrique reste la seule solution envisageable.

Dans un même ordre d'idée il faut se rappeler qu'au début de l'épidémie de SIDA beaucoup de gens pensaient que la maladie ne concernait que les homosexuels.

Devant ces représentations erronées concernant le lien systématique qui est fait entre violence et troubles psychiques, en janvier 2005, 52 ministres de la santé des pays membres de l'OMS ont conclu qu'il est primordial de mettre en place une campagne de réflexion, d'information à propos des maladies mentales.

¹ Ce chiffre oscille de 3 à 5 selon les pays, le nombre de pathologies recherchées et les méthodes d'investigations employées.

² Enquête « **La santé Mentale en population générale : images et réalité** »
« Troubles psychiques et représentations de la santé mentale en France » DREES, Etudes et résultats n°347
<http://www.sante.gouv.fr>, menée en France depuis 1998, sur plus de 40 000 personnes.

³ Un extrait du rapport santé et justice précise que : « Ainsi, selon l'étude de M. HÄFNER et M. BÖDER³, « *le risque de passage à l'acte violent est sensiblement identique dans la population présentant une maladie mentale et dans la population générale : les actes imputables aux personnes souffrant de ces troubles représentant 3% des actes violents et 5,6% des (homicides)* ». Il ressort de nombreux travaux internationaux qu'il faut en outre pondérer ces chiffres en prenant en considération les éléments de désocialisation et de précarisation, qui multiplient par plus de 10 le risque de passage à l'acte violent.

CAMPAGNE DE DESTIGMATISATION MARSEILLE **Avec Association des Maires de France – CCOMS – FNAP PSY - UNAFAM**

En France la *FNAP-PSY* (Fédération Nationale des Associations d'Ex-Patients en Psychiatrie), l'*UNAFAM* (Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques), l'*AMF* (Association des Maires de France), et le Centre Collaborateur de l'*OMS* ont pris la responsabilité de cette campagne avec pour slogan :

« Accepter les différences, ça vaut aussi pour les troubles psychiques »

La personne atteinte de troubles psychiques devient un des boucs émissaires d'une société obsédée par sa sécurité. Les médias restent dans la sensation (les meurtres violents, « les évasions »), et n'accomplissent pas leur mission d'information. Les français ignorent les conditions de soins dans les hôpitaux psychiatriques dans notre pays.

Malgré des progrès notables⁴, les hospitalisations restent trop nombreuses du fait du manque de solutions permettant de les éviter (visites à domicile, accueils d'urgences, point d'écoute téléphonique) et durent trop longtemps du fait de manque de logements alternatifs⁵. Les nouvelles propositions du gouvernement vont vers plus d'enfermement et moins de responsabilisation⁶.

Citoyen avant d'être malade et malade restant citoyen, nous demandons soin et protection au même titre que les autres membres de la société.

Un indicateur de démocratie est la manière dont un pays traite « ses fous ». Cette approche qui reste centrée sur l'hôpital, outre son côté amoral, est de plus une aberration économique, puisque, **avec le prix d'une journée d'hospitalisation on peut payer un loyer d'un mois !**

Les associations de malades et de familles essayent depuis des années, avec beaucoup de difficultés de construire une alliance avec les soignants et les acteurs politiques locaux. Alors que plus de 80 % des personnes atteintes de troubles psychiques vivent déjà dans la société, un accompagnement à la « citoyenneté durable », **dans la cité**, des personnes les plus en difficulté est la meilleure façon de réduire le rejet de cet autre, notre alter ego.

A l'enfermement, qui représente une véritable atteinte aux droits de l'homme, demandé par la rumeur médiatique et donc envisagé par le gouvernement,⁵ nous demandons à tous les patients et anciens patients, aux familles et amis, à tous les professionnels de santé et du champ social, aux chercheurs, aux journalistes, aux philosophes et aux politiques et à tous les citoyens de ce pays, de faire entendre leur voix, afin qu'un vrai débat public voit le jour. Nous sommes tous concernés.

Nous devons nous mobiliser tous ensemble pour que cette véritable atteinte aux droits de l'homme soit enfin prise en considération.

Votre solidarité et votre soutien sont essentiels.

Pour nous rejoindre ou tout renseignement : Comité de Pilotage Campagne de Déstigmatisation
Dr Dolorès TORRES coordinatrice - Maité Arthur - Marielle Chevalier - Vincent Girard - Laurence Kurkdjian

⁴ Après la deuxième guerre mondiale, 80 % des personnes malades étaient hospitalisées sous contrainte. Aujourd'hui les hospitalisations sans le consentement de la personne représentent « seulement » 20 % des hospitalisations. Il y a plus de 65 000 hospitalisations sous contrainte chaque année, sur le motif que les personnes sont considérées dangereuses pour elle-même ou/et incapable d'avoir un jugement éclairé. Ce chiffre correspond au nombre de personnes Hospitalisées à la Demande d'un Tiers (HDT). Ce type d'hospitalisation sous contrainte est décidé par deux médecins et la personne n'a aucun pouvoir a priori. A ce chiffre il faut ajouter les 12 000 Hospitalisations d'Office (HO) qui se font sur ordre du Préfet et qui concernent des personnes considérées comme dangereuses pour les autres.

⁵ Selon la DRASS des BDR 32% des personnes hospitalisées en psychiatrie depuis plus de 8 mois ne le sont pas pour des raisons médicales.

⁶ La commission *Santé, justice et dangers* : pour une meilleure prévention de la récidive (avril 2005), propose un placement après l'HO dans un « **centre fermé de protection sociale** ». sans aucune limitation de durée. Selon l'Observatoire international des prisons, ces futurs placements se feront sur des fondements et des critères très contestables. Cette proposition ouvre la voie à la possibilité d'un enfermement préventif généralisé des personnes atteintes de troubles mentaux à vie.